

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 29 (1937)
Heft: 2

Rubrik: Politique sociale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour les 14 sociétés industrielles mentionnées, la valeur en bourse du capital a augmenté en tout de 377 millions de francs, soit de 47,6 pour cent. La hausse a été plus forte encore pour les 4 sociétés financières. La revalorisation est de plus de 90 pour cent supérieure à ce qu'elle fut l'an dernier. A ce moment-là la valeur en bourse représentait encore la moitié de la valeur nominale. Fin 1936, elle est de nouveau au-dessus.

Presque toutes les actions ont dépassé le cours qu'elles avaient en 1931, certaines même atteignent le niveau de 1928. Il ne faudrait cependant pas en déduire que les entreprises en question offrent un rendement plus élevé. Si l'on constate par-ci par-là une certaine amélioration, il faut bien se rendre compte que le cours des actions dépend moins des bénéfices effectifs que des bénéfices futurs.

Politique sociale.

La situation de l'assurance-chômage.

Il s'est produit une certaine trêve dans le développement de l'assurance-chômage. Depuis le rapport de l'année dernière, les bases légales des cantons n'ont pas subi de modifications marquantes. L'assurance obligatoire, en particulier, n'a pas été étendue. Elle est appliquée dans 13 cantons sur tout le territoire. Dans 4 autres cantons, 34 communes l'ont introduite. Dans cinq cantons qui avaient autorisé également leurs communes à décréter l'assurance obligatoire, rien n'a été fait dans ce sens jusqu'ici.

Au cours de l'exercice, la question des subventions s'est fortement aggravée dans nombre de cantons. Les subsides publics ont été diminués et les conditions concernant le versement des indemnités, sensiblement aggravées. C'est la raison pour laquelle nombre de membres ont démissionné des caisses de chômage, et c'est ce qui explique le *recul des effectifs des caisses* d'assurance-chômage.

Années	Effectifs (fin septembre) en chiffres absolus				en pour-cent		
	Caisses syndicales	Caisses publiques	Caisses paritaires	Total	Caisses syndi- cales	Caisses pu- bliques	Caisses paritaires
1926	136,541	20,059	6,848	163,448	83,2	12,7	4,1
1927	158,745	43,645	44,757	247,147	64,2	17,7	18,1
1928	164,357	48,083	50,098	262,538	62,7	18,3	19,0
1929	177,873	55,371	57,249	290,493	61,2	19,1	19,7
1930	186,652	62,430	65,993	315,075	59,2	19,8	21,0
1931	218,618	87,578	75,230	381,426	57,3	23,0	19,7
1932	260,199	131,953	91,620	483,772	53,8	27,3	18,9
1933	273,551	154,835	95,594	523,980	52,2	29,6	18,2
1934	275,398	165,123	99,309	539,830	51,0	30,6	18,4
1935	274,409	172,532	105,121	552,062	49,7	31,3	19,0
1936	267,132	175,463	108,492	551,087	48,5	31,8	19,7

Le recul des membres, enregistré pour la première fois en 1936, doit être attribué au fait que les prescriptions de l'assurance-chômage sont devenues plus sévères et qu'il s'est produit un temps d'arrêt dans l'obligation de s'assurer. Le recul ne frappe que les caisses syndicales. Il n'y a là rien d'étonnant lorsqu'on sait que ces dernières, comparativement aux autres caisses publiques et paritaires, sont nettement défavorisées en ce qui concerne les subventions que leur ac-

cordent la Confédération ainsi que la plupart des cantons et des communes. Malgré ce désavantage dont souffrent les caisses syndicales, elles comptent cependant près de la moitié de la totalité des assurés.

Le tableau suivant permet de se rendre compte de la situation des trois groupes de caisses dans les divers cantons:

Cantons	Caisses syndicales	Caisses publiques Fin septembre 1936	Caisses paritaires 1936	Total
Zurich	63,626	46,862	20,110	130,598
Berne	47,537	12,565	9,047	69,149
Lucerne	7,406	8,246	3,304	18,956
Uri	409	423	366	1,198
Schwyz	1,792	12	418	2,222
Obwald	209	—	135	344
Nidwald	60	787	28	875
Glaris	847	6,777	30	7,654
Zoug	1,843	2,180	339	4,362
Fribourg	1,450	—	3,387	4,837
Soleure	10,943	11,607	9,777	32,327
Bâle-Ville	13,465	17,881	10,647	41,993
Bâle-Campagne	4,462	10,231	2,249	16,942
Schaffhouse	3,200	6,944	194	10,338
Appenzell R. E.	3,557	4,441	39	8,037
Appenzell R. I.	484	—	2	486
St-Gall	22,990	17,897	2,071	42,958
Grisons	4,467	240	1,441	6,148
Argovie	20,693	62	12,242	32,997
Thurgovie	7,599	4,243	6,638	18,480
Tessin	5,549	—	517	6,066
Vaud	12,919	4,412	9,682	27,013
Valais	2,259	483	2,611	5,353
Neuchâtel	13,619	6,925	4,977	25,521
Genève	15,747	12,245	8,241	36,233
	267,132	175,463	108,492	551,087

Parmi les salariés, le 36 pour cent est actuellement assuré contre le chômage. Si l'on exclut les groupes professionnels pour lesquels l'assurance-chômage n'entre généralement pas en ligne de compte, il ressort que le 64 pour cent environ des salariés est affilié à une caisse de chômage. C'est là un pourcentage assez élevé. L'assurance-chômage est naturellement le mieux développée dans les cantons qui en ont décrété l'obligation. Il est vrai que dans les autres cantons le 50 pour cent environ des salariés entrant en considération sont également assurés.

Groupes de cantons:

	Membres des caisses sur 100 salariés des groupes profession- nels entrant en ligne de compte fin septembre 1936		
	1927	1935	1936
Cantons qui ont décrété l'assurance-chômage obligatoire	44,5	75,7	76,3
Cantons qui ont autorisé les communes à décréter l'assurance-chômage obligatoire	19,0	58,7	57,9
Autres cantons	19,7	46,2	47,3
	28,6	64,0	63,9

L'assurance-chômage s'est fortement répandue au cours des dix dernières années. En 1927, le 28,6 pour cent seulement des salariés était assuré contre le chômage, en 1936 plus des deux tiers sont membres d'une caisse de chômage. Il convient de mettre tout en œuvre pour maintenir cet état de choses et si possible l'améliorer encore, car cette œuvre d'assurance est d'une importance primordiale du point de vue de la politique économique et sociale en période de chômage.

Conditions de travail.

Comparaison internationale des salaires dans l'industrie métallurgique et des machines.

L'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie publie régulièrement dans son rapport annuel une comparaison internationale des salaires dont le but est de démontrer que la Suisse a un niveau de salaires dépassant la normale, du fait que les salaires payés dans les principaux pays concurrents sont en grande partie au-dessous de nos taux. Il est assez peu probable que l'on puisse établir des comparaisons de salaires sur la base de telles données, car chaque pays a sa manière propre dans la répartition des diverses catégories d'ouvriers (ouvriers qualifiés, ouvriers auxiliaires, manœuvres). En outre, la capacité de travail requise de la part des ouvriers qualifiés varie également suivant les pays. On ignore également quelle est la part de chaque entreprise aux charges sociales, par exemple ce qu'elles versent pour les assurances sociales. Cependant, il est permis de supposer que les chiffres concernant chaque pays sont calculés chaque fois sur la même base, ce qui permet sans autre d'établir des comparaisons périodiques.

Ces comparaisons offrent un caractère des plus intéressants. Il ressort tout d'abord qu'en ce qui concerne la baisse des salaires au cours de la crise, la Suisse n'a pas fait moins que les autres pays, comme on le prétend souvent. Depuis 1929, les salaires horaires des ouvriers qualifiés de la branche métallurgique et des machines ont varié comme suit:

Indice des salaires horaires 1929 = 100.

(Salaires minima en monnaie nationale.)

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Suisse . . .	100	100	97	90	92	89	88
Angleterre . .	100	100	100	100	100	106	111
Suède . . .	100	103	95	95	95	96	98
Allemagne . .	100	99	91	86	86	86	82
France . . .	100	104	101	96	90	87	87
Belgique . . .	100	96	84	84	82	76	81
Hollande . . .	100	104	97	89	83	80	77
Autriche . . .	100	100	96	96	93	89	85
Italie . . .	100	94	91	91	89	86	86

Les chiffres concernant l'Angleterre ont suivi une courbe des plus favorables, les salaires n'ayant pas subi une seule baisse au cours de toute la période. Les salaires de la Suède à leur tour sont restés assez stables. Un fait qu'il convient de retenir, avant tout, c'est que dans divers pays les salaires ont de nouveau tendance à la hausse, en Angleterre, en Suède et depuis 1935 en Belgique.